



Formations Ongles, Beauté du regard, Maquillage permanent & Microneedling

Programme Pédagogique
Formation Manucure russe
(1 jours soit 8h)

• **Public concerné :**

- Prothésistes ongulaires.

• **Pré-requis :**

- Être majeur ou autorisation parentale pour les mineurs de + 16 ans
- La maîtrise du français (lire, écrire, parler) est nécessaire pour suivre cette formation.
- Avoir suivi une formation de prothésiste ongulaire et être à l'aise avec l'utilisation de la ponceuse

• **Objectifs pédagogiques :**

- Maîtriser la technique de la manucure idéale dite « russe »
- Maîtriser les connaissances théoriques relatives à la prestation
- Les stagiaires seront capables de mettre en pratique

• **Tarif :** 240,00€ HT (TVA non applicable)

• **Nombre de stagiaires par session :** 6 maximum

• **Modalités et délais d'accès à la formation :**

- Sur demande d'inscription par téléphone, par mail, ou depuis le formulaire sur le site internet
- Délais selon le calendrier de formation et disponibilités

• **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

- Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter afin d'échanger ensemble sur les possibilités de suivre notre formation ou de vous orienter vers des partenaires spécifiques.

• **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Support écrit de la formation
- Les postes de travail sont mis à la disposition du stagiaire pendant la formation. Le stagiaire devra amener les pinces de travail, petit matériel, ponceuse et lampe UV/LED (liste communiquée avant la formation).

• **Moyens d'encadrement :**

Marília LORENZINI, Nail Artist et Formatrice de renommée internationale. Gagnante de plusieurs concours et également jury lors de concours internationaux. Créatrice de la marque UNIQUE NAILS.

• **Méthodes pédagogiques :**

- Affirmative (enseignement théorique) : Exposé didactique oral à l'aide de schémas et du support écrit de formation
- Démonstrative (enseignement pratique) : Apprentissage gestuel par reproduction de démonstrations de la formatrice, avec exercices d'application des techniques.
- Mise en situation réelle sur modèles humains (recrutés par le centre de formation et/ou par le stagiaire)

• **Moyens de suivi d'exécution de la formation :**

- Signature des feuilles de présence par demi-journée par le stagiaire et la formatrice

• **Modalités d'évaluation :**

- Evaluation pratique sur modèles humains
- Bilan en fin de stage avec définition des axes d'amélioration

• **Formalisation à l'issue de la formation :**

- A l'issue de la formation, il sera remis au stagiaire une attestation de fin de formation.

Programme détaillé :

9h-12h30: - Théorie (Organisation de l'espace de travail, caractéristique des ongles, étude des différentes bases à utiliser, utilisation correcte des embouts manucure, etc).
Démonstration et entraînement sur soi-même : Préparation de la plaque, proportions de l'ongle, limage forme carré. Travail de la Manucure idéale (3 embouts) + Appliquer une couleur vernis semi-permanent sous cuticules.

13h00 – 16h30 : Travail sur modèles manucure idéale: Préparation de la plaque, proportions de l'ongle, limage forme carré. Manucure russe (3 embouts) + Appliquer une couleur vernis semi-permanent sous cuticules.

Evaluation pratique du travail réalisé sur modèles

16h30-17h30 :Explication et conseils pour corriger les éventuels problèmes restants
Bilan de la formation, remise des attestations de formation.

Date de dernière mise à jour : 07/05/2021



71, av. Charles de Gaulle 33520 BRUGES Tél : 05.56.15.32.77
Mail : centreformationails@live.fr www.formation-ongles-33.fr
Siret : 791 680 002 00015 APE : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08975 33 auprès du préfet de région de Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



71, av. Charles de Gaulle 33520 BRUGES

Tél : 05.56.15.32.77

Mail : centreformationnails@live.fr

www.formation-ongles-33.fr

Siret : 791 680 002 00015

APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08975 33 auprès du préfet de région de Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.